

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOT, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Mathieu L.

## GAZETTE DE LIÈGE.

### ITALIE.

Naples, le 22 juin. — Depuis quelques jours a cessé la fermentation qui s'était manifestée parmi le bas peuple, laquelle était causée par des miracles que des images de Madone auraient opérés presque spontanément dans différentes parties de la ville. La police a fait transférer la madone de St. Antonio, à l'église del Carmine, et celle de Largo del Palazzo et de la Trinità degli Spagnuoli ont été plus étroitement enfermées sous grille. Mais le plus fort concours était à une madone dans un ci-devant convent non loin de Caserte. Une sœur casanière (*monaca di casa*) avait depuis bien du tems fait brûler habituellement devant cette image, qui se trouvait placée au bout d'une galerie, une petite lampe; mais elle avait cessé de le faire depuis quelques semaines. Tout à coup sa conscience se trouva inquiétée par une petite fille qui accourut vers la sœur, disant que s'étant rendue par hasard au convent en question, la madone lui avait parlé, s'était plainte de ce que la sœur la négligeait, et qu'elle l'avait en même tems invitée d'en prévenir cette dernière. Cette fable se propagea et le convent devint un but de pèlerinage, où des gens de la campagne tant des environs que plus éloignés, se rendirent en foule; plus de 8,000 passeports auraient été demandés pour aller à Caserte.

Cependant on connut bientôt parmi la classe éclairée du public, l'origine de ce prétendu miracle, et qui peut fournir matière à un roman. Deux amans avaient dans ce local solitaire des entrevues auprès de l'endroit où se trouvait la madone. Ce fut dans une de ces entrevues que, surpris par la petite fille, ils n'eurent que le tems de se cacher; ce fut de cette cachette que la madone, qui n'était autre que la demoiselle, chargea la petite fille de la commission pour la *monaca di casa* et cette ruse éloigna la petite importune.

### ANGLETERRE.

Londres, le 12 juillet. — Une personne, très au fait du commerce, est partie de Londres la semaine passée, chargée par le gouvernement d'une mission importante. Elle parcourra tous les pays du nord de l'Europe, afin de prendre des renseignemens positifs sur le prix auquel le cultivateur étranger peut produire les grains et les envoyer en Angleterre. Son rapport sera fait au ministère, avant que l'on prenne en considération les lois sur cet objet, qui doivent être présentées dans la session prochaine du parlement.

M. Peel vient d'adresser au président des assises une circulaire relative à l'exécution du nouveau bill sur le jury.

Le bruit court que le ministre de Portugal a demandé que notre gouvernement mit en force, à l'égard de lord Cochrane, les dispositions du bill concernant les enrôlemens au service des autres états.

Le correspondant irlandais d'un journal du matin assure que M. Hamilton Rowan est parti de Dublin pour se rendre à Londres, dans le but de demander que M. Peel explique le langage dont il s'est servi en parlant de lui dans la chambre des communes. (*Courier.*)

La justice a saisi plusieurs placards où étaient tracées des scènes indécentes, tirées des mémoires de Henriette Wilson.

Le *Courier*, en rapportant des journaux français le bruit que le cabinet des Tuileries était disposé à s'arranger à l'amiable avec le gouvernement d'Haïti, fait à ce sujet les observations suivantes: « Quant à la reconnaissance de l'indépendance de son ancienne colonie de St.-Domingue, nous pensons que la seule question entre celle-ci et la France, ne peut rouler que sur le mode. La dernière ne peut sérieusement songer à reconquérir cette possession. La négociation ouverte l'été passé, a échoué parce que la France désirait conserver une espèce de suzeraineté extérieure. Vaut-il la peine de se disputer pour un simple nom, et renoncer à des avantages réels, pour n'en obtenir que l'ombre? Sous tous les rapports, nous nous réjouissons de voir le gouvernement français entrer dans la carrière d'une politique éclairée, par une mesure de bon sens et un acte de justice envers une de ses anciennes colonies, acte que nous regarderions comme le précurseur d'une conduite décisive envers celles qui ont appartenu à l'Espagne. Il est tems de mettre un terme à cette diplomatie puérile; quel ministre ou homme d'état a pu garder son sérieux lorsqu'il raisonnait des droits d'un pays sur un autre, où le premier ne possède pas un pouce de terrain. »

Une maison de commerce de la cité a reçu vendredi une lettre de Marseille contenant le post-scriptum suivant: « Je rouvre ma lettre pour ajouter qu'il est arrivé depuis une heure un vaisseau venant d'Alexandrie. Quatre hommes de son équipage sont morts dans la traversée, de la peste, qui au tems de son départ régnait dans cette ville avec la plus grande intensité dont se souviennent les plus vieux habitans. Il est à peine nécessaire de dire qu'en conséquence de cette alarmante nouvelle, la quarantaine la plus rigoureuse a été établie ici. »

Une lettre de New-York annonce que Joseph Bonaparte a

l'intention de visiter sous peu l'Irlande, et qu'on peut l'y attendre avec sa suite dans les premiers jours d'août. Ce personnage, à son arrivée, se propose d'aller voir les lacs de Kallarney, la Chaussée-du-Géant, et les autres curiosités naturelles de ce beau et malheureux pays. (*Morning-register.*)

### FRANCE.

Paris, le 13 juillet. — Les ordonnances militaires défendent aux sentinelles de porter les armes aux officiers vêtus en bourgeois ou même en capote militaire sans épauletes, ainsi qu'aux légionnaires simplement décorés du ruban.

Un ordre du jour, qui vient d'être adressé aux régimens, renouvelle cette défense; mais par une distinction bien honorable, et surtout bien calculée, il est prescrit aux soldats de rendre les honneurs militaires aux aumôniers des régimens, quelle que soit leur tenue!

Le *Nouvelliste vaudois*, qui a transmis aux journaux de Paris les premières nouvelles des événemens dont Pavie a été le théâtre, contient l'article suivant sous la rubrique de Pavie, 29 juin:

« Le 24, lendemain de la malheureuse affaire qui a eu lieu entre les étudiants et la police, l'ordre se trouva rétabli dans cette ville, et le 25, les cours de l'université recommencèrent. Cependant le soir, des clameurs se firent entendre de nouveau: la sentinelle de l'hôtel de la police et une patrouille furent insultées par les étudiants. Des coups de fusil furent tirés et il y eut quatre blessés. Des lettres particulières assurent qu'il y a eu des morts parmi lesquels on nomme deux officiers et plusieurs gendarmes et soldats de la garnison. La journée du 26 s'est passée dans une tranquillité parfaite; l'ordre paraît rétabli; puisse le feu ne pas couver sous la cendre! »

Le *Courier français*, dans un article où il se plaint que sous le prétexte d'éviter le scandale, on ferme les yeux sur les abus les plus révoltans, rapporte le fait qui suit:

Au mois d'avril dernier, des bruits fâcheux commencèrent à courir dans la paroisse d'A... et J... sur le compte du pasteur M. B., homme de trente ans, ayant de l'aisance dans les manières et de la dignité dans le maintien, affable dans la conversation, prévenant avec les femmes, exerçant son ministère avec un talent distingué. Mais il y avait à peine un an qu'il était dans sa paroisse et déjà de graves accusations pesaient sur son compte; on le présentait dans des récits scandaleux comme n'ayant respecté ni le confessionnal, ni les marches de l'autel, ni les bancs de la sacristie et du chœur. On racontait avec horreur une conversation tenue dans le confessionnal, et dans laquelle le prêtre, pour consommer ses projets criminels, se serait prétendu investi du droit d'exercer, à l'égard de sa pénitente, des fonctions qu'une ancienne procédure abolie chez nous conférait à des matrones; on disait que la pénitente était tombée dans le piège en croyant seulement faire constater la pureté de ses mœurs. On rapportait en détail les circonstances d'une autre aventure où une jeune fille réduite aux abois n'avait été sauvée que par l'arrivée imprévue de sa mère. Les familles auxquelles appartenaient les victimes de ces excès, commencèrent à se plaindre hautement; les magistrats, instruits de ces faits, s'unirent aux parens pour en faire part à l'évêque; mais le prélat parut les révoquer en doute, et exprima le désir qu'ils fussent passés sous silence. Cependant le curé disparut tout à coup, et l'on sut qu'il venait d'être transféré dans la commune de T... On apprit alors qu'il avait passé par plusieurs cures avant de venir à A..., et l'on ne fut pas embarrassé pour trouver les motifs de ces fréquentes mutations.

Cette disparition fut le signal d'une explosion de plaintes et de malédictions, surtout de la part de quelques familles. Cependant le pasteur avait conservé quelques partisans, soit que leur conviction eût résisté aux témoignages acquis et à la rumeur publique, soit par d'autres raisons. L'animosité était au comble entre les deux partis, lorsque, le 22 mai dernier, une jeune fille mêlée dans les bruits répandus sur le curé, s'étant rendue à l'église pour assister à la congrégation des filles, en fut expulsée avec violence par les partisans du curé, au grand scandale des fidèles. Un rassemblement tumultueux se forma aussitôt dans le cimetière, devant la porte de l'église; les deux partis s'accablèrent d'injures et en vinrent bientôt aux coups. Un sieur D... fut blessé de plusieurs coups de cailloux, et le tumulte long-tems prolongé ne cessa que par l'intervention des magistrats.

Une instruction dirigée contre les principaux auteurs et provocateurs de ce mouvement, a eu pour résultat une condamnation à six jours de prison prononcée au mois de juin dernier par le tribunal de police correctionnelle de M... contre quatre individus partisans du curé. Mais l'enquête qui a eu lieu pour constater les faits relatifs à ce tumulte, n'a été nullement dirigée sur ceux qui concernent le curé, et celui-ci exerce encore son saint ministère dans une paroisse où il y a aussi des filles et des mères!

Cours de la bourse du 13 juillet. Cours au comptant. 5 p. cent cons. 103 35 c.; 3 p. cent, 76 fr. 20 c. Emprunt royal d'Espagne, 53 1/2; 16<sup>e</sup> série. Act. de la banque, 2180 00. La fin du mois. Cinq pour cent. A 2 heures 103 fr. 60 c., à 3 heures 103 fr. 65 c. Trois pour cent 76 40.

### AFFAIRES DE LA GRÈCE.

Une des premières maisons de banque de Paris, a reçu la lettre suivante, datée de Livourne le 3 juillet:

Voici des nouvelles qui viennent d'une source certaine et qu'on peut regarder comme officielles:

Les Grecs viennent de remporter une victoire éclatante dans la Grèce orientale. L'armée turque était divisée en trois corps, le premier a été battu et exterminé près d'Ambliani, par le brave général Gouras. Le chef de l'armée et plusieurs officiers turcs ont été faits prisonniers. Tout le reste a été massacré ou est dispersé; le deuxième corps est cerné et assiégé dans une vieille forteresse de Salone, et il sera forcé de se rendre à discrétion; le troisième corps battu, s'est dispersé, et partie s'est sauvé à Négrepont.

Ibrahim-Pacha, fils de Méhémed-Aly, qui s'était imprudemment avancé vers l'Arcadie, se trouve bloqué par les Grecs dans un district de la Messénie, et l'on croit qu'il n'échappera pas.

Une lettre de Zante, du 14 juin, dit que Colocotroni se trouve à la tête de 20,000 Grecs au moins, et que la flotte de l'amiral Miaulis était le premier juin, à la hauteur de l'île de Candie, à la poursuite de la flotte égyptienne, mais que des vents contraires l'avaient empêchée jusqu'à ce jour d'entreprendre quelque chose contre les ennemis.

Voici, dit le journal semi-officiel l'Etoile, l'extrait d'une lettre reçue de Smyrne, en date du 17 juin :

On dit qu'il vient d'être enjoint aux héparques d'envoyer une députation au gouvernement hellénique, à l'effet de former une assemblée nationale, dont l'objet est de demander aux gouvernements français et britannique la désignation d'un prince européen, qu'elle proclamerait aussitôt roi de la Grèce. Il paraît que cette nouvelle prend de la consistance, et que les Grecs, en la répandant, cherchent à se rapprocher ainsi deux gouvernements européens, et à s'attirer leur bienveillance.

Une division de l'armée égyptienne, après la prise de Navarin, a pénétré dans le pays et a en d'abord quelques succès sur les Grecs; mais un ennemi plus puissant attendait ces vainqueurs d'un moment dans les gorges des montagnes qui suivaient immédiatement le théâtre de leur victoire. Les Egyptiens s'y engagèrent imprudemment, et lorsqu'il n'était plus tems de sortir du piège qu'on leur avait tendu, ils se trouvèrent vis-à-vis du général Colocotroni, qui avait pris toutes ces mesures pour signaler sa rentrée en faveur par une victoire utile à sa patrie et glorieuse pour lui-même. Les Turcs ont été bien maltraités; ils ont perdu tout leur bagage et quelques pièces de canon: les débris de ce corps ont fui jusque sous les murs de Modon.

PAYS-BAS.

Bruxelles, le 15 juillet. — Dans la journée et la soirée d'hier se sont terminées dans cette résidence les fêtes de la ville à l'occasion du mariage de S. A. R. le prince Frédéric.

La cavalcade s'est proménée avec tout l'agrément possible pour elle et pour ses nombreux spectateurs. La marche s'ouvrait par les six géans; venaient ensuite six chars traînés chacun par six beaux chevaux, le premier chargé de musiciens, et les autres de personnes emblématiques, représentant la ville de Bruxelles, Neptune, le Champ-Frédéric (expression ingénieuse de reconnaissance envers l'illustre protecteur de nos colonies agricoles), l'Olympe, les Cyclopes. L'espace entre chaque char était rempli par deux lions, deux crocodiles, deux tigres, deux dauphins, deux syrènes, deux cygnes, etc.; chacun de ces animaux surmonté d'un petit amour, et le tout accompagné d'une escorte nombreuse de bourgeois-militaires, à cheval. Des trente-six chevaux employés aux chars, douze étaient fournis par les écuries du Roi, et le restant par diverses personnes de marque. Enfin, cet ommeegang a dignement terminé les fêtes par lesquelles on a eu l'heureuse idée de vouloir que cette partie du peuple, que nous désignerons par la classe laborieuse, eût sa bonne part de l'allégresse générale.

Le soir, les illuminations ont été très brillantes. Bien avant dans la nuit, la foule des promeneurs parcourait la ville en tout sens; on remarquait les illuminations des hôtels du gouverneur civil de la province, des ambassadeurs d'Angleterre et de Prusse, de la porte Guillaume, de l'Allée Verte et de plusieurs maisons particulières.

Il ne faut pas oublier de mentionner les barques illuminées et chargées de musiciens qui, parcourant le canal, charmaient les amateurs par la brillante exécution de plusieurs morceaux choisis.

Parmi les jeux qui ont eu lieu hier au canal de cette ville, l'on remarqua avec plaisir la chasse aux canards. L'on avait lâché à cet effet quelques jeunes canards que les concurrents devaient prendre à la nage. L'on peut juger de l'adresse et de l'habitude qu'il fallait à ces derniers dans l'art de la natation pour atteindre ces oiseaux qui plongeaient et reparaissaient au loin, à chaque fois qu'ils étaient prêts à devenir la proie des chasseurs.

Des pigeons envoyés à Londres par une société d'amateurs de cette ville, ont été lâchés hier dans cette capitale de la Grande-Bretagne, et le premier d'entr'eux est arrivé ici en cinq heures et demie. En conséquence le prix du concours a été adjugé à M. van Laethem de Bruxelles, auquel il appartenait.

LIÈGE, LE 16 JUILLET.

On lit l'article suivant dans le Journal de Bruxelles :

Nous avons parlé hier de la prorogation de la faveur accordée par l'arrêté du 13 mai dernier, de pouvoir faire des paiemens aux caisses publiques en argent de France jusqu'au 13 juillet courant. Plusieurs de nos journaux avaient présenté cette disposition comme rendant (en opposition avec la dernière loi sur les monnaies) un cours légal et indéterminé à certaines espèces françaises. Pour que le public sache à quoi s'en tenir, voici un extrait de la circulaire de S. Exc. le ministre des finances, du 10 du courant, relative à cet objet :

Comme cependant les habitans pourraient peut-être désirer de pouvoir encore payer les impositions ou faire d'autres paiemens aux caisses publiques en monnaies françaises, soit qu'ils aient négligé d'en faire l'échange en tems utile, soit qu'ils ne l'aient reçu qu'à une époque postérieure, cette faculté leur est accordée, sauf que la société pour l'encouragement de l'industrie nationale ne recevra les espèces françaises d'or, les pièces de 5 fr. et les couronnes de France, qu'au cours de 46 3/4 centièmes le franc.

S. Exc. ajoute que tous les comptables des provinces pourront recevoir ces espèces à ce taux, et les employer dans les versemens à faire par eux le 17 de ce mois, et postérieurement chez les agens du caissier de l'état.

— Les états de la province d'Overyssel ont réélu M. van Slochteren Stokebrandt en qualité de membre de la seconde chambre des états-généraux.

— Une instruction du département de l'intérieur porte, qu'il ne pourra être délivré de passeports pour la France aux ouvriers et autres personnes de cette classe, à moins qu'ils ne prouvent avoir les moyens de pourvoir à leurs besoins pendant leur absence. (Journal de Bruxelles.)

— Un incendie a éclaté ce matin dans une maison appartenant à M. Wiliquet, et située près de l'église de Ste. Véronique. Le feu a fait en peu d'instans des progrès tellement rapides, qu'on n'a pu parvenir à s'en rendre maître. La maison, malgré les secours apportés par les pompiers, a été réduite en cendres. Personne n'a péri. On ignore encore la cause de cet incendie.

— Le bruit court à Verviers, dit le journal de cette ville, que Stavelot a été la nuit dernière le théâtre d'un malheur des plus déplorables; un violent incendie doit avoir consumé les principales maisons situées sur le marché. Aussitôt que des renseignemens ultérieurs nous seront parvenus, nous nous empresserons d'en faire part au public.

— La cour d'assises s'occupe depuis hier d'une accusation de faux en écriture publique. Plus de trente témoins doivent être entendus dans cette affaire. On croit que les plaidoiries commenceront lundi ou mardi. M<sup>e</sup> Teste figure au nombre des défenseurs de l'accusé.

— Le tribunal correctionnel de Liège, par jugement du 12 courant, a condamné à un mois d'emprisonnement deux pompiers de Verviers, convaincus d'arrestation arbitraire commise sur la personne d'un habitant de la même ville, dans la nuit du 18 au 19 novembre dernier.

Par le même jugement, le tribunal a condamné ce même particulier, pour imputation d'ivresse habituelle, adressée par la voie des journaux, tant au chef de la patrouille en exercice lors de la susdite arrestation, qu'au corps des pompiers en général, à huit florins d'amende.

Si le tribunal n'avait pas vu dans ce dernier fait une circonstance atténuante de nature à autoriser l'application de l'art. 463 du code pénal, qui permet aux juges de modifier la peine, les pompiers eussent été condamnés à un emprisonnement de deux à cinq ans, et eussent pu être placés sous la surveillance de la haute police, depuis cinq ans jusqu'à dix ans.

Ce second exemple d'une juste sévérité, que vient de donner le tribunal de Liège, est tout-à-la fois un hommage rendu à la liberté individuelle et un salutaire avertissement donné aux agens de la force publique, institués non pour vexer mais pour protéger les citoyens.

— La princesse de Talleyrand et sa suite venant d'Aix-la-Chapelle et allant à Paris, a logé hier à l'hôtel de l'Aigle noir.

— L'on parle souvent dans le monde de remèdes extraordinaires dits remèdes de bonne femme parce qu'ils sont ordinairement administrés par des médecins en jupon qui se permettent de guérir ou d'expédier les malades comme de véritables docteurs; cette médecine secrète, qui a comme la médecine ostensible ses bonnes fortunes et ses méprises, est souvent l'objet des poursuites du ministère public. Le tribunal de police correctionnelle à Paris s'est occupé le 13 juillet de la cause de la femme Fayolle, prévenue du délit d'exercice illégal de la médecine. L'on a entendu un assez grand nombre de témoins, et quelques-uns sont venus déclarer qu'ils avaient été guéris par les remèdes de la prévenue. Il est vrai qu'elle savait se faire payer de ses soins, et qu'elle recevait des honoraires quelquefois disproportionnés au service qu'elle avait rendu.

Ainsi il a été prouvé qu'elle avait pris 300 francs pour guérir le nez d'un greffier, et 320 francs pour soigner les oreilles d'un habitué de l'Opéra italien. Nous devons dire cependant à sa gloire qu'elle n'a demandé que 30 fr. à une femme qui était affligée d'un bouton sur la langue.

Pour faire valoir son remède, la femme Fayolle supposait à ses clients des maladies qu'ils n'avaient pas; une femme éprouvait un mal de gorge, la femme Fayolle lui déclare qu'elle a un ulcère; que les médecins n'y entendent rien, qu'elle seule peut la guérir. Alors elle trempe une plume dans une liqueur blanchâtre, lui en frotte l'oreille, et, quelque tems après, effet merveilleux du remède, un mal d'oreille vient accompagner le mal de gorge. L'on emploie ensuite des frictions faites avec une composition particulière, et les douleurs qu'elles occasionnent font jeter les hautes cris à la malheureuse malade qui abandonne enfin le traitement et guérit sans peine. Cependant cette femme, qui avait donné 280 francs pour obtenir la guérison d'un mal imaginaire, s'emporte contre la femme Fayolle, la menace de l'autorité, celle-ci répond qu'elle s'en f... qu'elle a le commissaire de police dans sa manche, parce qu'elle l'a guéri d'une maladie. Malgré la prétendue protection du commissaire de police, la femme Fayolle fut poursuivie par l'autorité. On fit analyser quelques-unes de ses drogues, et l'on découvrit que les pommaades et les sirops qui produisaient de si heureux effets et qu'elle faisait acheter fort cher à ses malades, étaient composés de vieux oing et méléasse. La femme Fayolle a été condamnée à 500 fr. d'amende et aux dépens.

— On écrit de Marseille, le 6 juillet, que la frégate de S. M. le roi des Pays-Bas, le *Rupel*, de 44 canons, commandée par M. Bolkeil, capitaine de vaisseau, arrivant du Texel, est entrée en rade de notre port le 2 de ce mois: elle doit transporter à Constantinople M. le baron Zaylen de Nijvelt, ambassadeur des Pays-Bas près la Sublime-Porte.

— Avant son départ de Varsovie, le 28 juin, l'empereur de Russie, a donné 100,000 florins polonais, pour être distribués aux indigens de cette capitale. S. M. a nommé une commission particulière pour en faire la distribution.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES GRECS.

Première liste des habitans de la ville. — John Cockerill, 300 fr. Dejaer, docteur en médecine, 100 fr. Charles Dubois, banquier, 100 fr. A. Hennebert, rentier, 20 fr. Marchot, commissionnaire expédit., 20 fr. Orban, négociant, 100 fr. Delavacherie, docteur en chirurgie, 20 fr. Thomas Khallaire, négociant, 20 fr. A. Isabeau, 10 fr. Kaufman, négociant, 6 fr. 34. Ista, 6 fr. 34. Max. Lesoinne, négociant, 100 fr. Ami, rentier, 10 fr. Chizelle, officier en retraite, 5 fr. Mélotte-Stellingwerf, 50 fr. Derkenne, 10 fr. Courtois, docteur en médecine, 5 fr. Ant....., 50 fr. Hauzeur, docteur en médecine, 20 fr. Teste, avocat, 100 fr. Putzeys, avoué, 6 fr. 34. F.... 20 fr. Auguste Campion, 5 fr. Nagelmackers, 100 fr. Henri Grégoire, avocat, 20 fr. Joubert, 5 fr. Froidbise père, pharmacien, 20 fr. Aug. Lafontaine, pharmacien, 20 fr. F. X. Wurth, avocat, 10 fr. Decamps, 5 fr. Bouju, officier en retraite, 6 fr. 34. P. Wilmar, 20 fr. C....., 6 fr. 34. Jérôme, 10 fr. La rédaction du Journal Mathieu Laensbergh, 150 fr. Le baron de Thiers de Cannes, 23 fr. 55. Desoer, père, ancien receveur-général, 100 fr.

(La suite à un numéro prochain.)

La cause des Grecs est celle de tous les hommes de bien ; des souscriptions s'ouvrent de toutes parts. Les journaux français arrivés aujourd'hui, qui font mention de la souscription ouverte à Liège et de la généreuse offrande de M. Charles Dubois fils, élève de l'université, annoncent que le 13 une souscription s'est formée à la bourse de Paris ; elle a produit deux mille francs dans la journée. Les nouvelles que nous publions plus haut sont de nature à ne pas refroidir les amis de cette noble cause. Il paraît que la plus grande union règne dans la Grèce et que l'enthousiasme est plus général que jamais. Les succès d'Ibrahim-pacha ne seront qu'éphémères ; il est privé de toute communication par mer, et des renforts lui sont cependant indispensables. D'un autre côté, il paraît qu'un mouvement se manifeste dans la diplomatie ; l'aide-de-camp du général Guillemot est parti de Constantinople pour la Morée, la diplomatie russe semble de son côté acquiescer plus d'influence, et les journaux parlent, comme de chose probable, du départ de lord Cochrane, qui de l'Angleterre porterait des secours à la Grèce. L'Etoile, journal on ne peut plus ministériel, est très favorable aux Grecs.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

L'empereur de Russie vient d'approuver le projet de l'établissement d'un institut technologique à Moscou, dont le but est de propager les sciences nécessaires pour faire prospérer l'industrie manufacturière. On y admettra des jeunes gens de condition libre, âgés de 16 à 24 ans ; l'instruction leur sera accordée dans l'institut gratis. Les sciences qui leur seront enseignées sont : la science du commerce, la statistique manufacturière, l'art de connaître les marchandises, la chimie, la technologie, la mécanique, l'hydrotechnique appliquée aux manufactures, et le dessin. Ces sciences composeront le cours général, qui durera deux ans ; après cet espace de temps, les élèves seront distribués, d'après leur propre choix, dans les cours spéciaux, où l'on enseignera les connaissances plus détaillées nécessaires pour la conduite des travaux dans les teintureries, les manufactures de drap, de soie, de coton, de toile, de cuir, de glaces, de cristal, de porcelaine et de faïence. Le terme pour ces cours est fixé à un an. Après avoir fini leurs études, les élèves sortiront de l'institut avec un certificat attestant les connaissances qu'ils auront acquises.

Trois mille exemplaires de l'ouvrage dont nous avons donné un extrait : *Napoléon et la Grande Armée en Russie, ou Examen critique de l'ouvrage de M. Ph. de Ségur*, par le général Gourgaud, ont été enlevés le jour même de la publication. La seconde édition est sous presse, mille exemplaires en ont déjà été retenus.

On a récemment reçu à Savannah (Etats-Unis), une espèce particulière de coton, qu'on récolte sur des arbres très élevés, aux environs de Bogota. On dit que la laine en est courte et de couleur brune ; mais qu'elle est d'une qualité extrêmement douce, brillante et soyeuse au tissage. Ce coton croît autour de la graine, dans une coque qui a à peu près la forme d'une pomme de pin, de manière que lorsqu'on le récolte, on n'a pas besoin de l'éplucher. Les indiens l'emploient à fabriquer des schalls, etc., et une grande quantité de ce lainage a été expédiée en France, à l'effet de s'assurer si l'on ne peut pas s'en servir dans la fabrication des étoffes de soie. Un habitant du comté de Scriven, en Géorgie, a essayé de planter de la graine de ce cotonnier.

COMMERCE.

Ce que la société commanditaire de l'industrie de Paris, à l'exemple de notre société de commerce, fera pour les conceptions commerciales et manufacturières d'une certaine importance, une association plus modeste le fait pour les découvertes dont le but est de mettre, par des procédés moins dispendieux, une foule d'objets utiles à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs ; c'est l'établissement créé par M. Durand à Paris sous le nom de *fabrique centrale des inventions nouvelles*. M. Durand avait commencé avec de faibles moyens ; aujourd'hui les succès qu'il obtient le mettent à même de donner plus de développement à son active industrie. Il a ouvert une association de 200 actions de 500 francs chacune, hypothéquées sur son établissement. L'intérêt est de 6 p. 100 par an et un sixième des bénéfices. Les actions sont remboursables en dix ans à compter du versement. Parmi les premiers actionnaires se trouvent, dit-on, des noms très recommandables. Des agriculteurs éclairés y ont pris part, et ils y ont été d'autant plus encouragés qu'un grand nombre des inventions de M. Durand sont applicables à l'agriculture, et qu'une remise de 5 0/0 est faite aux actionnaires sur les outils, instrumens aratoires ou autres objets dont ils font la demande.

Parmi les nombreuses inventions mises en valeur par M. Durand, on cite sa machine à battre le blé, un nouveau hache-paille, des déplantoirs avec lesquels on peut enlever, sans les endommager, les plantes et même les petits arbres ; une foule d'instrumens de jardinage, remarquables par leur forme et le soin avec lequel ils sont exécutés. M. Durand exploite aussi d'autres branches d'industrie. Il fait fabriquer des bronzes, des marbres factices, etc.

Den.

BOURSE D'ANVERS, du 15 juillet.

EFFETS-PUBLICS. — Ils n'ont pas éprouvé de variations.  
CHANGES. — L'Amsterdam court a été demandé à 178 p. 0/0 de perte ; le Londres court a été demandé à 39 1/2, le papier à deux mois s'est fait à 39 1/4 1/2 ; le Paris court et à terme a été offert à la cote d'hier ; le Francfort court a été recherché à 36 1/16, et le papier à six semaines à 35 1/8 ; le Hambourg manque.

MARCHANDISES. — Il s'est traité diverses parties de café : environ 4,400 balles Chérillon à 41 cents ; 500 balles de 40 1/3 cents ; 450 balles St. Domingue à 38 10/100 cents ; 150 Laguira à 37 3/4 cents ; 100 balles Havane à 38 1/2 cents ; et 80 Brésil à 37 1/8 cents.

Environ 1,400 cuirs Rio, du poids de 12 à 14 l., se sont vendus de 58 à 59 1/3 cents.

On a payé pour 30,000 l. bois de Campêche, coupe d'Espagne, de fl. 5 3/4 à fl. 6.

Arrivages. — Du 14 au 15 juillet.

Le smack national *wrouw Annegina*, cap. Buiten, ven. d'Elbing, ch. de wédasse. — Le koff national *wrouw Maria*, cap. de Jong, venant de Dantzig, ch. de wédasse. — Le brick français *Cléopâtre*, cap. Allègre, ven. de Rio de la Hache et Ste-Marthe, ch. de bois de teinture.

Départs. — Du 14 juillet.

Le brick français *l'Adèle*, cap. la Grée, all. à Nantes, ch. de tabac et pierres. — Le smack national *drie Gebroeders*, cap. Ricke, all. à Milton, chargé d'écorces.

BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 14 juillet.

Dette act., 60 60 1/2 178. Différée, 1 3/16 1 1/4 1 15/64. Bill. de chance, 25 1/2 26 25 13/16. Synd. d'amort., 99, 3/4, 100, 99, 7/8. Rentes remb., 90 90 1/2 178. Lots de soc. de comm. 103 103 1/2 174.

MARCHANDISES. — Grains. — Il s'est traité le 11 assez d'affaires en froment, pour la plupart aux anciens prix. Les affaires en seigle ont été de peu d'importance ; les prix n'ont pas varié. L'orge, vu sa rareté, se tient un peu plus élevée. L'avoine à fourrage s'est vendue à fl. 4 de hausse. Le blé sarrasin est bien voulu. Les pois et fèves sont sans affaires.

Graines. — Des renforts en colza ont fait fléchir les prix de fl. 6 à 12. Les seules ventes à citer sont une petite quantité de nouvelle graine d'avelle de Groningue, d'une qualité passable, à fl. 180 ; de de Stichts de fl. 218 à 198, et du colza nouveau de Brabant, non sec, à fl. 210.

Huiles. — On cote celle de navette, livrable de suite, de fl. 30 à 29 ; pour mai 1826, de fl. 35 à 34 1/2 ; pour septembre, de fl. 30 1/2 à 30 ; pour octobre, de 31 à 30 1/2, et pour novembre, de 31 1/2 à 31.

MODES PARISIENNES.

On a vu dans les derniers bals qui ont eu lieu, des dames portant une écharpe de fleurs artificielles, attachée sur l'épaule droite avec un ruban d'or ou d'argent, et qui allait joindre à gauche la garniture de la robe. Outre les bouquets et les pandeloques en diamans et en pierres de couleur que quelques dames placent sur leur poitrine, on remarque des nœuds fort larges en ruban d'or émaillé ; la plupart sont terminés par des glands de perles fines.

La caisse d'un tilbury à la mode figure une natte d'osier. Le brancart, les roues et le dossier sont peints en vert-feuille d'automne rechargé d'un filet rouge. Les coussins sont à coutil en larges raies rouges et blanches.

Les bracelets le plus à la mode, soit en or soit en acier, sont ceux dont les bords sont découpés en pointes dites gothiques.

La dorure sur crystal est maintenant très à la mode, et il est du bon genre dans un déjeuner prié ou un dîner d'apparat, de faire boire le vin de Champagne dans de longs verres de cristal bordés d'une large guirlande de fleurs en or.

VILLE DE LIÈGE.

Les bourgmestre et échevins rappellent aux habitans de cette ville les réglemens de police relatifs à la salubrité publique et notamment les dispositions qui enjoignent pendant les fortes chaleurs d'arroser le pavé vis-à-vis les maisons ; en conséquence ils sont invités à exécuter cette décision administrative exigée pour la salubrité publique en arrosant aux heures ci-après ; savoir :

A sept heures du matin.  
à onze " "  
Et à six " du soir.  
A l'hôtel-de-ville, le 11 juillet 1825.

L'échevin, XHAFLAIRE.

La taxe du PAIN est la même que celle de la semaine dernière.

TEMPÉRATURE DU 15 JUILLET.

A 9 h. du mat., 20 au-dessus 0 ; à 3 h. ap.-midi, 26 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 15 juillet.

Naissances : 4 garçons, 4 filles.  
Décès : 5 garçon, 6 filles, 1 femmes ; savoir :  
Marie Genet, âgée de 75 ans, journalière, faubourg St.-Gilles, veuve d'André Goffin.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(442) A l'occasion de la fête de Ste. Marguerite, CONCERT et BAL les 17, 18 et 20 juillet à Fontainebleau, n° 334.

A vendre, pour sortir de l'indivision,

Une très jolie maison de campagne, bâtie dans le goût le plus moderne, avec environ sept et demi bonniers métriques de jardin, bosquets, vergers et terres labourables, ne formant qu'un même enclos, le tout situé à Borset, canton de Bodegnée, district de Huy.

On donnera les plus grandes facilités pour le paiement du prix, dont on consentirait qu'une forte partie fût convertie en rente perpétuelle.

S'adresser en ladite maison, en l'étude de M<sup>e</sup> WAUTHIER, avoué, à Huy, et en celle de M<sup>e</sup> BOULANGER, notaire, à Liège.

( ) La maison de la rue du Pont, n. 908, et celle de la rue du Stokis, n. 187, provenant de la succession de Jean-François Bovy et de Jeanne Lixon, son épouse, ayant été adjugées séparément; la 1<sup>re</sup> pour 6030 fls. du royaume et la seconde pour 2150 fls. idem, toutes personnes solvables ont la faculté de surenchérir d'un dixième, par une déclaration à faire à l'étude du notaire ADAMS, place St.-Denis, avant le 31 juillet 1825.

( ) Lundi prochain, 18 juillet, on vendra chez DUVIVIER, rue Velbruck, à 4 heures après midi, plusieurs portes à glaces, une idem à 2 battants avec attique et ferrailles, un entre-deux et divers pièces à glaces, meubles et effets.

Argent comptant.

A vendre chez le même / 2 belles vitrines, une porte cochère, une grosse corde de hernas, ayant environ 50 à 60 aunes de long et une jolie voiture, dite demi-fortune.

Bon vin de Bordeaux à 1 fr. la bouteille, à St Laurent, n. 1114.

A louer dès-à-présent la maison n. 24, sur le grand Marché. S'adresser rue Féronstrée, n. 584.

A vendre de belles pierres de taille provenant de la démolition du bâtiment du portier de l'Université. S'adresser au Sr JACOBY, rue du Mery n° 240.

( ) André Dumont, marchand, marbrier, cessant son commerce, vendra le 25 de ce mois, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire PAQUE, à deux ans de crédit, aux clauses et conditions à préfixer, les marbres qu'il a en son magasin, rue Pied-de-Bœuf, n. 696, consistant en une quantité de cheminées, appuis de fenêtres, tables en marbres de couleurs, plusieurs blocs de marbre blanc, lames, bas-reliefs et ornemens idem; une quantité de lames, marbres de couleur non ouvrés, etc.

A vendre des pierres polies de 9 pouces carrés, presque neuves et propres à paver une place de 20 pieds de long sur 16 de large. S'adresser à M. Rainsont, menuisier, rue de la Magdelaine.

Michel Berryer, marchand, orfèvre, à la couronne de Roses, sur le marché, à Liège, achète couronnes, kopstucks, louis vieux, louis de fabrique, ducats, carlins, souverains, et les médailles romaines en or, et en argent à un prix avantageux.

( ) *Vente par autorité de justice.*

Le dix-huit juillet 1825, aux dix heures du matin, sur la place du Marché de Liège, il sera procédé à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de meubles et effets consistant en tables, chaises, commodes, secrétaires, garde-robes, pupitres et autres objets. Le tout sera payé argent comptant.

*Vente volontaire d'Immeubles.*

Mardi deux août prochain, à dix heures précises du matin, dans une salle de la maison du notaire Lys, à Verviers, on exposera en vente publique, au plus offrant et dernier enchérisseur, et on adjugera définitivement, sans remise, même au-dessous de la mise à prix, les immeubles suivans :

*Premier lot.* — Une maison, grange, étable et deux prairies contiguës, mesurant un bonnier dix perches carrées, situées à Maugonbroux, commune de Stembert, affermés à Léonard Decortil.

*Deuxième lot.* — Une terre arable, mesurant quatre-vingt-sept perches carrées, située commune de Jalhay.

*Troisième lot.* — Une prairie de soixante-dix-sept perches carrées située commune de Polleur, affermée aux frères Mosbeux.

*Quatrième lot.* — Une prairie en labour, mesurant trente-trois perches carrées, tenant à la précédente, aussi située commune de Polleur, affermée à Picard Lejeune.

*Cinquième lot.* — Une prairie appelée pré Dero, mesurant soixante-six perches carrées, située commune de Stembert, affermée à Arnold Fort'homme.

*Sixième lot.* — Une prairie appelée Waide Demal, mesurant soixante-six perches carrées, affermée aux frères Mosbeux.

*Septième lot.* — Quatre pièces de fond, dont trois nommées pré aux pierres, et l'autre pré Levoué, mesurant deux bonniers trente-quatre perches carrées, affermées audit Fort'homme et au sieur Grégoire.

*Huitième lot.* — Une maison, étable, jardin potager, carrière, terre arable de soixante-six perches carrées, four-à-chaux, une seconde terre de pareille grandeur, un bois taillis de vingt-six perches carrées, situés commune de Stembert, affermés au sieur Fraikin.

*Neuvième lot.* — Une prairie labourée appelée Waide Becco, mesurant un bonnier dix-perches carrées, située commune de Stembert, affermée audit Fort'homme.

Ces biens sont en bonne culture; les mises à prix seront établies sur un revenu de cinq p. cent, et le cahier des charges présente toute sûreté aux acquéreurs.

S'adresser au notaire Lys, pour plus amples renseignements.

M. WALTERY, persistant dans la résolution de se retirer du commerce, donne avis qu'il vient de quitter la maison n° 67, rue sous la petite Tour, et qu'il continue, dans celle joignant, n° 63, la vente de ses aumages, lesquels sont encore en grande quantité, et sont fixés aux prix les plus modiques.

VENTE DE GRAINS.

( ) Jeudi 21 juillet 1825, à trois heures de relevée, le bureau central de bienfaisance de Liège, exposera en vente publique, à la salle de ses séances, maison des Pauvres-en-Île, rue Vinave-d'Île, une forte partie de froment, de seigle et d'épeautre, de la récolte de 1800 vingt-quatre.

(448) VENTE D'EPEAUTRE.

Lundi 18 juillet 1825 à 3 heures après-midi la commission des Hospices Civils de Liège, exposera en vente à l'hospice St. Abraham, rue Féronstrée, une partie d'épeautre.

A vendre une charette à houille presque neuve, rue des Ecoliers, n° 223.

(298) A vendre le moulin des Grandes Oies, Outre-Meuse, avec distillerie, jardin et prairie. S'adresser pour le prix et conditions à M. le notaire PAQUE, ou au Sr. J. SMELTEN, Outre-Meuse, n°. 1131.

Maison dessous la petite Tour, n° 71, avantageusement connue pour le commerce, à vendre et à rendre. S'adresser rue Hors-Château, n° 435.

Le jeudi 28 juillet 1825, à neuf heures du matin, au domicile de Hubert Henvaux, cabaretier, à Saive, canton de Fléron, il sera par le ministère du notaire MONFELT, de résidence à Saive, procédé à la vente aux enchères publiques, de neuf dixièmes d'une maison avec étable, four, fournil, une foulerie, appendices et dépendances, le tout en bon état, et la foulerie jouissant d'un bon coup d'eau, avec jardin, prairies et bois, contenant le tout en superficie, 107 perches et 67 aunes carrées (24 verges grandes et 13 petites.)

Tous ces immeubles, sur lesquels il y a quantité d'arbres de haute futaye, sont situés dans la commune dudit Saive, ne formant à-peu-près qu'un ensemble, appartiennent aux enfans et petits-enfans de défunt le sieur Jean Gilson, et sont maniés et cultivés par le sieur Jean-Jacques Hœregard.

L'adjudicataire aura toute facilité pour le paiement du prix. Le même notaire est chargé de placer plusieurs sommes, pour plusieurs années, à cinq pour cent et au-dessous. S'y adresser en personne et non par lettre.

A VENDRE.

La belle terre de feu M. Fyon, à Juslenville, près de Theux, province de Liège, canton de Spa, si connue et si admirée par les personnes qui vont aux eaux de Spa.

Cette propriété se compose de trois fermes, d'un vaste jardin paysager et d'une maison, nommée Tournebride, qui sert d'auberge à ceux qui vont visiter cette contrée.

Les deux fermes de Sohan contiennent en terre labourable, prés, vergers et paturages. . . . . 47 bonniers.

Outre les bâtimens nécessaires à l'exploitation, il y a une très belle maison de maître.

La troisième, ferme dite de Juslenville, contient en terre labourable, prés et prairies. . . . . 26 id.

Le jardin paysager renferme en bois de haute futaille. . . . . 9 hrs.

En rases mêlées de haute futaille 47 " } 89 id.

En prés et terres. . . . . 33 " }

Total 162 hrs. métr.

La nature et l'art ont concouru à embellir la vallée de Juslenville: une petite rivière la traverse; près de son bord se trouve une grotte naturelle, les eaux qui descendent des montagnes forment des cascades, des ruisseaux et alimentent une vaste pièce d'eau.

L'habitation principale est un pavillon d'une architecture élégante.

Une autre habitation d'une construction pittoresque renferme des appartemens, des bains, des écuries, etc. Un bâtiment d'ordre Pestum contient des bains froids et un jeu de billard. Une salle de jeux est contiguë, il s'y trouve une bascule, un carrousel et une escarpolette. Une glacière est cachée au milieu de groupes d'arbres. Un grand jardin potager avec serre chaude et tempérée.

On trouve dans le jardin paysager, sur des positions heureusement choisies, une église gothique bâtie sur un rocher escarpé, un temple d'ordre Dorique qui couronne le sommet d'une montagne, un chalet suisse dans un vallon solitaire, qui sert de bergerie; un hermitage situé au milieu des bois est l'habitation d'un garde. La plupart de ces constructions sont en vue de l'habitation principale et concourent à l'ensemble de ce charmant paysage.

S'adresser pour connaître les prix et conditions

- A M<sup>r</sup>. KEPENNE, avoué, à Liège;
- A M<sup>r</sup>. CONSTANT fils, négociant, à Verviers;
- A M<sup>r</sup>. KOENEN, avocat, à Aix-la-Chapelle;
- Et à M<sup>r</sup>. POUSSART, audit Juslenville.